

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

2^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DU GRAND SENONAIS 19-20 Novembre 2022

PROGRAMME – HORAIRES

. Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard de la FFSA ou au règlement particulier du 2^{ème} RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAIS.

Départ : Place Jean Jaurès à SENS : Dimanche 20 Novembre 2022 à 8 h 15

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'YONNE organise les **19 et 20 Novembre 2022**, le 2^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DU GRAND SENONAIS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro **55 - 428** en date du **14/06/2022**.

Comité d'Organisation

Président : Fabrice FETY

Membres : Sébastien DE SCHRYVER – Laetitia DE SCHRYVER – Philippe BLANCHOZ

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA YONNE – 15, rue Chiffot – 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE

Téléphone : 03.86.88.44.69 – 06.08.02.44.26 – 06.48.73.12.79 Mail : andre.guiblain@orange.fr

Permanence du Rallye : Hôtel IBIS

Lieu, date, horaire : Centre Commercial Sens Sud – 2, avenue Henri Delanne - SENS

Du Samedi 19 Novembre 2022 à 14 h 00 au Dimanche 20 Novembre 2022 à 20 h 00.

Organisateur technique

Nom : **Association R.G.S.**

Adresse : 17, rue des Clérimois – 89100 SENS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Josy MARTIN	75
Commissaires Sportif	Josiane CHARLEUX	9434
	Jean-Marc SEGOUIN	3352
Directeur de Course	Michèle MARTIN	1123
Commissaire Technique responsable	Christian MANGEMATIN	6507

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} rallye régional VHC du GRAND SENONAIIS compte pour :

- . La Coupe de France des rallyes VHC 2023 (coef. 2)
- . Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation, à **respecter scrupuleusement**, seront communiqués sur le site du rallye :

<https://asayonne.fr>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout équipage qui désire participer au 1^{er} rallye régional VHC du GRAND SENONAIIS doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 14 NOVEMBRE 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi)**, à l'adresse suivante : **ASA YONNE – 15, rue Chiffлот 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE – mail : andre.guiblain@orange.fr**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10 voitures**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- . avec la **publicité facultative des organisateurs : 270 €**
- . sans la **publicité facultative des organisateurs : 540 €**
- . pour les équipages de l'ASA YONNE : **250 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement parking SENS SUD.

Il est formellement interdit de planter des piquets sur le parking asphalté, sous peine d'une amende de 300 € par infraction et par piquet.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1er Rallye régional VHC du GRAND SENONAIIS représente un parcours de **187,275 kms**.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections**.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,990 kms**.

Les épreuves spéciales sont : **FOND DE BRASSY : 4,150 kms x 3** **LES GAILLARDS : 9,180 kms x 3**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **Dimanche 13 Novembre 2022 et Samedi 19 Novembre 2022 de 8h00 à 18h00.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'affichage officiel apparaîtra sur l'application « SPORTITY ».

Tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée.

(L'organisation se réserve le droit, face aux conditions sanitaires ou arrêté préfectoral, d'annuler la remise des prix).